

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Mandat spécial. Championnats d'Europe d'Athlétisme du 8 au 11 juillet 2016 à Amsterdam.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la délivrance d'un mandat spécial à M. Maurice DI NOCERA pour assister aux championnats d'Europe d'athlétisme qui se sont déroulés du 8 au 11 juillet 2016 à Amsterdam.

Les frais résultant de ce déplacement seront pris en charge par le Département conformément aux dispositions de l'article L 3123-19 modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 – art.10 ainsi qu'aux articles R 3123-20 et R 3123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 – art.1 (VD) et l'article 1 – alinéa c- annexe 1 modifiée par l'arrêté du 18 septembre 2013 – art.1.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental, chapitre 65 - dans la limite des crédits disponibles.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée